

PRÉFET DE LA SAVOIE

direction départementale des territoire service environnement, eau, forêts

AVIS

Commune de MONTAILLEUR

Le Préfet de la Savoie informe le public que l'entreprise VICAT a déposé le 04 novembre 2014 un dossier de demande d'autorisation afin d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes, sur le territoire de la commune de MONTAILLEUR, au lieu-dit *Les Blachères*

L'installation projetée recevra les types de déchets suivants :

Déblais de terre et pierres issus de chantiers extérieurs de TP et de VRD de l'entreprise VICAT, Le site accueillera également des fines de décantation provenant des carrières de la société VICAT, soit 268 000 m³ environ, sur une durée de 15 ans,

Les déchets admissibles sur le site sont :

- Les déblais de terre et pierres (sans terre végétale ou tourbe)
- Les déchets de construction et de démolition

Ne seront pas admis sur le site (liste non exhaustive) :

- les déchets ménagers ou assimilés
- les terres, granulats et gravats pollués
- l'amiante liée aux matériaux inertes (alvéoles spécifiques)
 - à l'exclusion de tous autres déchets.
- les déchets dangereux (batteries, peintures, huiles)
- les déchets organiques fermentescibles (déchets verts et de cuisine, tailles, tontes)
- les déchets végétaux et tous autres déchets putrescibles (y compris la tourbe et la terre végétale)
- les déchets radioactifs
- les déchets non refroidis, explosifs ou susceptibles de s'enflammer spontanément
- les déchets non pelletables dont les liquides
- terres polluées par des installations industrielles et agricoles
- les déchets industriels provenant d'installations classées
- tous les matériaux de démolition non préalablement triés contenant des matériaux non inertes tels que déchets de plâtre, encombrants, déchets d'emballage, déchets métalliques, bois, polystyrène, caoutchouc et pneus, moquettes, câbles, matériaux isolants à base d'amiante, tuyaux, etc...

Le dossier correspondant peut être consulté sur le site : http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Dechets-inertes-et-remblais.

Toutes remarques ou questions sur le projet peuvent être adressées à la direction départementale des territoires – (service instructeur adresse ci-dessous) avant le 21 décembre 2014.

DDT de la Savoie - SEEF-ECV- l'Adret - 1, rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 CHAMBERY Courriel : ddt-seef-ecv-consult@savoie.gouv.fr